

L'honorable James Houston Spence, de Toronto, Ontario, présenté par l'honorable R. Dandurand et l'honorable W. H. McGuire.

L'honorable Edgar Sydney Little, de London, Ontario, présenté par l'honorable R. Dandurand et l'honorable A. Haydon.

L'honorable Gustave Lacasse, de Tecumseh, Ontario, présenté par l'honorable R. Dandurand et l'honorable N.-A. Belcourt.

COMITE DES US ET COUTUMES

L'honorable M. DANDURAND propose :

Que tous les sénateurs présents pendant cette session, composent un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du parlement et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

La motion est adoptée.

COMITE DE SELECTION

Sur proposition de l'honorable M. Dandurand, les sénateurs dont les noms suivent sont constitués en un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir : Les honorables messieurs Belcourt, Daniel, Prowse, Robertson, Ross (Middleton), Sharpe, Tanner, Watson, Willoughby, et l'auteur de la motion ; ledit comité devant faire rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs par lui désignés.

BILL DES DIVORCES EN ONTARIO

L'honorable M. WILLOUGHBY dépose le bill A, intitulé : Loi pourvoyant, en la province de l'Ontario, à la dissolution et à l'annulation de mariage.

Le Sénat s'ajourne au mardi, 31 janvier, à trois heures de l'après-midi.

Présidence de l'honorable HEWITT BOSTOCK.

Séance du mardi, 31 janvier 1928.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi. Le Président est à son fauteuil.

Prières et affaires de routine.

DISCOURS DU TRONE

ADRESSE EN REPOSE

Le Sénat prend en considération le discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général, au début de la session.

L'honorable EDGAR SYDNEY LITTLE propose :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Cham-

bre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du parlement ; à savoir :

A Son Excellence le très honorable vicomte Willingdon, chevalier grand commandeur de l'Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, chevalier grand commandeur de l'Ordre très éminent de l'Empire des Indes, chevalier grand-croix de l'Ordre très excellent de l'empire britannique, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblée en parlement, prions Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Il dit : J'apprécie hautement l'honneur qui m'a été décerné lorsqu'on m'a choisi pour proposer que cette adresse soit transmise au Gouverneur général, et je voudrais avoir l'âge et l'expérience voulus pour répondre pleinement aux exigences de l'occasion.

L'adresse proposée peut être divisée en deux parties, l'une qui appartient au passé et l'autre qui est du domaine de l'avenir. A mon sens, celle qui déroule devant nos yeux les événements historiques de l'année dernière, revêt une importance spéciale, car nous ne pourrions jamais assez appuyer, me semble-t-il, sur l'influence exercée par la célébration du jubilé de diamant de la Confédération et sur la part qu'y ont prise les représentants de la famille royale et du gouvernement britannique.

Nous vantons tous la prospérité actuelle du Canada et les succès sans pareils que lui promet l'avenir, mais nous sommes peut-être trop portés à considérer cette œuvre de prospérité comme la nôtre propre, et, dans une atmosphère de mercantilisme, à en oublier la base solide. Où serions-nous aujourd'hui et que serait notre prospérité sans la clairvoyance et l'abnégation patriotique des pères de la Confédération dont les labeurs ont édifié notre héritage actuel ? Le sort de cet héritage est aujourd'hui entre nos mains ; il dépend de notre clairvoyance et de notre aptitude à transmettre cette clairvoyance à la génération qui nous suivra.

Il convenait parfaitement que la célébration de notre soixantième anniversaire fût une manifestation de notre reconnaissance, manifestation à laquelle prit part toute la famille, au sein de laquelle vinrent gracieusement prendre place la royauté de l'empire et la mère des parlements, réunies au foyer de leur fille. Cette fille est réellement devenue maîtresse de ses destinées, et elle a été reconnue comme telle lorsqu'elle a été admise au conseil de la Société des Nations. C'est